ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

TRADUCTION

Master professionnel
TRADUCTION ÉDITORIALE, ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
et
CERTIFICAT DE MÉTHODOLOGIE DE LA TRADUCTION

Directeur de l'ESIT : Tatiana BODROVA
Directeur de la section Traduction : Fayza EL QASEM

Formation diplômante. Durée des études : 4 semestres universitaires.
Accessible en formation initiale et en formation continue.

Présentation du métier – Objectifs de la formation

Les traducteurs spécialisés sont un maillon essentiel des échanges internationaux et leur savoir-faire est particulièrement demandé à l'heure de la communication mondialisée.
Concrètement, les traducteurs travaillent sur des documents écrits ou audiovisuels de toute nature. Contrairement à une idée très répandue, la traduction ne consiste pas à traduire les « mots » du document d'origine, mais à saisir le sens du message qu'ils véhiculent, en l'adaptant si nécessaire au public destinataire de la traduction. Les traducteurs professionnels travaillent à partir de deux ou plusieurs langues de départ vers leur langue maternelle.
L'ESIT forme depuis plus de 50 ans des spécialistes de la traduction, et non des traducteurs étroitement spécialisés. L'objectif de l'École est de former des traducteurs professionnels capables de s'adapter rapidement à n'importe quel domaine, éditorial, économique, technique ou scientifique. L'enseignement est exigeant, adapté à la réalité du métier. Il ne vise pas à enseigner ni même à perfectionner les langues, mais à transmettre un savoir-faire, les langues étant considérées uniquement comme un outil de travail du traducteur professionnel.
La formation se fonde sur la **théorie interprétative développée par l'ESIT**, qui considère la traduction non pas comme un exercice de transposition linguistique mais comme un acte de communication portant sur le sens. Outre leurs compétences linguistiques, les traducteurs acquièrent et perfectionnent les aptitudes indispensables à l'exercice du métier : grande ouverture d'esprit, faculté d'adaptation et d'assimilation, permettant de maîtriser rapidement les connaissances indispensables dans les domaines les plus divers.

Public concerné par le Master – Débouchés

La formation s'adresse à tous les titulaires d'une licence (quelle qu'en soit la spécialité) et maîtrisant deux langues, outre leur langue maternelle. Pour les candidats parfaitement bilingues, l'enseignement peut être assuré dans une combinaison à deux langues seulement. Par ailleurs, l'ESIT a mis en place une procédure de validation des acquis de l'expérience.

À l'issue de leur formation, les traducteurs exercent leur métier soit en tant que professionnels libéraux, soit comme salariés. Les diplômés de l'ESIT s'intègrent rapidement dans les entreprises de l'industrie et du commerce, la fonction publique et les organisations internationales (ONU, UE, FMI, BCE, UNESCO, OCDE, etc.), en France et à l'étranger.

Édition : septembre 2014.
Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis.

Organisation générale des études

Le Master se prépare en deux ans, soit quatre semestres universitaires. Il n'y a pas d'inscription directe en Master 2. Pendant le cursus, l'étudiant peut être autorisé à redoubler, sous certaines conditions, au plus deux semestres différents.

L'enseignement s'organise en cours magistraux et en ateliers. Les premiers sont destinés à l'acquisition de connaissances extralinguistiques indispensables à l'exercice de la profession (économie, droit comparé, terminologie, etc.), tandis que les seconds permettent d'acquérir et de maîtriser les méthodes et outils de la traduction professionnelle. L'enseignement est assuré par des traducteurs professionnels qui exercent dans tous les secteurs du marché de la traduction. Chacun enseigne la traduction vers sa langue maternelle.

Langues de travail

Les étudiants doivent maîtriser trois langues, y compris la langue maternelle. Ces langues sont classées A (langue maternelle), B et C (deux langues étrangères de travail). Les langues proposées, sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le japonais, le portugais et le russe. Le français doit obligatoirement être la langue A ou B. L'anglais doit être la langue A, B ou C, à l'exception des combinaisons suivantes : français-russe-allemand et français-allemand-russe.

Il est néanmoins possible de s'inscrire en combinaison à deux langues. Dans ce cas, le français est obligatoirement la langue A ou B. L'autre langue peut uniquement être l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois ou le japonais. Les taux de réussite en combinaison à deux langues étant très faibles, il est vivement conseillé de s'inscrire dans une combinaison à trois langues.

Régime spécial (préparation du Certificat de méthodologie de la traduction)

Les étudiants dont la langue maternelle ne figure pas dans la liste ci-dessus peuvent toutefois présenter leur candidature. L'ESIT peut ouvrir des groupes dits de « Régime Spécial » (langue A non exploitée à l'École), en fonction des besoins du marché.

Peuvent se présenter à l'examen d'entrée du Régime Spécial uniquement les candidats ayant effectué avec succès quatre années (8 semestres) d'études universitaires de français (FLE, littérature française, etc.) à l'étranger ou trois années d'études supérieures en France, quelle que soit la discipline. Seule la Commission Pédagogique de l'ESIT juge de la recevabilité du dossier. Les candidats devront, au moment des inscriptions, justifier de la réussite de ces années d'études préalables.

Les critères d'évaluation et les exigences pédagogiques sont les mêmes que pour les autres étudiants de la Section Traduction. Cette formation se déroule sur deux semestres seulement et les étudiants inscrits en « Régime Spécial » préparent un **Certificat de méthodologie de la traduction** et non un Master. Néanmoins, celui-ci ouvre la voie aux concours des organisations internationales.

Effectif minimal

Les enseignements d'une combinaison linguistique donnée sont assurés à partir d'un seuil minimal de 4 étudiants effectivement inscrits à l'École pour l'année universitaire correspondante.

Modalités d'inscription à l'ESIT

La période des inscriptions administratives à l'ESIT est limitée dans le temps. Les étudiants doivent se conformer aux indications et au calendrier publiés sur le site Internet de l'École.

Le non-respect des dates et conditions d'inscription précisées sur le site Internet entraîne automatiquement la perte du bénéfice de l'admission à l'ESIT.

Édition : septembre 2014.
Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis.

Détail des enseignements

1. MASTER PROFESSIONNEL

La réussite au Master professionnel permet d'obtenir un crédit de 120 ECTS (*European Credit Transfer System*), soit 30 ECTS par semestre universitaire.

Master 1 : Maîtrise d'une méthode	Master 2 : Acquisition des compétences professionnelles du traducteur
Cours magistraux : ➢ Théories de la traduction ➢ Analyse du discours ➢ Économie et vie des affaires ➢ Espace européen ➢ Terminologie ➢ Introduction au droit ➢ Approche par corpus	***Cours magistraux :*** ➢ Organisations internationales ➢ Écriture et traduction ➢ Droit comparé
Ateliers : ➢ Traduction générale ➢ Traduction économique ➢ Traduction technique et scientifique ➢ Lecture active et recherche documentaire ➢ Atelier informatique ➢ Préparation à la traduction spécialisée ➢ Compétences rédactionnelles et révision ➢ Expression en langue maternelle et en langue étrangère	***Ateliers :*** ➢ Traduction économique ➢ Traduction technique et scientifique ➢ Outils informatiques du traducteur ➢ Introduction aux spécialisations
Stage : Stage en milieu professionnel (de six semaines au moins), en France ou à l'étranger, avec rédaction d'un rapport et soutenance. L'ESIT, qui entretient des liens étroits avec le monde du travail, propose de très nombreux stages et beaucoup d'étudiants choisissent d'effectuer, au cours de leurs études, plusieurs stages ouvrant sur différents aspects du métier de traducteur.	
Mémoire : Élaboration d'un mémoire de traduction portant sur un sujet spécialisé. Ce travail de recherche fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé du directeur de mémoire et d'un autre enseignant. Les soutenances sont publiques.	

2. RÉGIME SPÉCIAL

Les étudiants en Régime spécial suivent, sur deux semestres consécutifs, à la fois des cours spécifiques et des enseignements du cursus de Master. La réussite au Certificat de méthodologie de la traduction permet d'obtenir un crédit de 60 ECTS.

1er semestre	2e semestre
Cours magistraux : ➢ Théories de la traduction ➢ Économie et vie des affaires	***Cours magistraux :*** ➢ Terminologie ➢ Économie et vie des affaires
Ateliers : ➢ Traduction de la langue A vers le français ➢ Perfectionnement en français ➢ Lecture active et recherche documentaire ➢ Outils informatiques du traducteur ➢ Atelier informatique	***Ateliers :*** ➢ Traduction de la langue A vers le français ➢ Perfectionnement en français ➢ Lecture active et recherche documentaire ➢ Outils informatiques du traducteur ➢ Préparation à la traduction spécialisée

Édition : septembre 2014.
Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis.

Conditions d'admission

CONSULTER LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE POUR CONNAÎTRE LES DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Peuvent se présenter tous les étudiants titulaires d'une licence ou de tout autre diplôme équivalent, français ou étranger, quelle qu'en soit la spécialité.
L'examen d'entrée n'est pas un concours, le nombre de candidats admis n'est pas limité. Il se compose d'épreuves d'admissibilité et d'admission qui se déroulent entre avril et mai. Un candidat ne peut se présenter que trois fois à l'examen d'admission.

Épreuves d'admissibilité :

Il s'agit de tests écrits, en français quelle que soit la langue maternelle du candidat, qui visent à vérifier les capacités d'analyse et de synthèse ainsi que le raisonnement logique.

Épreuves d'admission :

Ces épreuves ont pour but de vérifier la maîtrise des langues de travail et de la langue maternelle. Elles se déroulent sur une journée et portent sur la compréhension, l'expression écrite et la traduction. Elles comportent des épreuves de A en B, de B en A et de C en A.
Deux des épreuves consistent, à partir de textes d'information générale en langue B et C, à réaliser une synthèse dans la langue A et à traduire un extrait du texte, également vers la langue maternelle (ou de B en A et de A en B pour les combinaisons linguistiques à deux langues). La troisième épreuve est destinée à vérifier la maîtrise de l'expression en langue B.

Les critères d'évaluation portent d'une part sur le fond : pertinence de la synthèse et/ou de la réponse (compréhension du texte source), qualité de la composition (agencement des idées, enchaînement, articulation logique), et d'autre part sur la forme : qualité de la langue maternelle, correction syntaxique et lexicale de l'expression en langue B. La note requise pour l'admission est de 12 sur 20 à chacune des épreuves pour les candidats en combinaison linguistique à trois langues et de 14 sur 20 pour les candidats en combinaison linguistique bilingue.

Admission en Régime spécial :

Épreuve à partir d'un texte en français : lecture d'un texte d'opinion (1 000 à 1 500 mots) et réponse en français à deux questions.
Épreuve de rédaction : rédaction, en français, d'un essai sur un thème.
La note à obtenir pour être admis(e) en Régime spécial est de 10 sur 20.

Préparation aux épreuves :

Il est conseillé de lire la presse tous les jours dans chaque langue de travail, de s'intéresser aux thèmes qui y sont abordés et de combler activement toute lacune de compréhension.
Par ailleurs, vous pouvez vous procurer des annales des tests d'admissibilité. Contactez l'ESIT par courriel (esit@univ-paris3.fr) en indiquant dans l'objet de votre message « Annales d'examen de traduction ».

CONTACT :

Fayza EL QASEM, Directeur de la section Traduction
Bureau P. 213 bis - 2e étage
Centre universitaire Dauphine - 75775 - Paris Cedex 16

Secrétariat pédagogique – Section Traduction :
Bureau P. 220 - 2e étage
Téléphone : +33 (0)1 44 05 42 05
Télécopie : +33 (0)1 44 05 41 43
Courriel : esit@univ-paris3.fr

www.esit.univ-paris3.fr

Édition : septembre 2014.
Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis.